

Les voix de la Ruralité

Document de travail



Conférence de presse du 13 mars 2017

UNE LOI D'ORIENTATION ET DE PROGRAMMATION SUR LA RURALITÉ qui marque une volonté politique forte de valorisation des territoires ruraux, en rupture avec la pensée dominante exclusivement métropolitaine ainsi qu'avec les politiques de réparation ou de compensation et qui consacre une politique structurante de long terme adossée à une stratégie nationale d'aménagement du territoire, caractérisée par :

- un équilibre de développement entre les territoires ruraux et les métropoles
- une égalité entre les citoyens ruraux et urbains (DGF/habitant, accessibilité aux services essentiels, droit au numérique pour tous à coût identique,...)
- un aménagement en réseau entre villes moyennes et petites et campagnes
- une différenciation - voire une discrimination positive - entre les territoires selon leur identité, leur spécificité ou leur handicap
- une réciprocité réelle entre métropoles et territoires ruraux
- une juste répartition des moyens et dotations entre territoires avec une poursuite de la décentralisation institutionnelle
- une dynamisation des capacités productives et d'innovation de ces territoires et un investissement dans l'attractivité des territoires les moins denses
- une reprise de la politique de décentralisation des services et de certains équipements d'Etat vers les territoires ruraux
- une plus grande cohésion sociale nationale et un développement du lien social
- une implication des forces vives dans l'élaboration ascendante des projets de territoire et d'aménagement
- des protections contre les effets désastreux de la mondialisation notamment pour les territoires les moins denses – extension et réhaussement de la notion de service universel

CETTE LOI DOIT ÊTRE ACCOMPAGNÉE D'UNE PROGRAMMATION FINANCIÈRE SUR 10 ANS afin d'assurer l'efficacité, la continuité, la transparence et la pérennité des dispositifs contractuels mis en œuvre.

DES OUTILS COMPARABLES À CEUX MIS EN PLACE DANS LES VILLES ET LES MÉTROPOLIS :

- une agence nationale des territoires en capacité d'offrir et d'organiser une ingénierie territoriale pluridisciplinaire de prospective et de développement au service des élus locaux, un centre de ressources national qui permet de vulgariser et d'évaluer

- un fonds national de revitalisation des territoires ruraux avec un financement dédié (prélèvement sur la promotion immobilière des métropoles ou contribution assise sur les flux numériques, etc...) afin de soutenir massivement le vaste chantier de la restructuration et de la revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes ; favoriser une couverture intégrale des territoires ruraux par les établissements publics fonciers locaux

UN « AGENDA RURAL » EUROPÉEN afin de former une politique européenne d'investissement et de développement des territoires ruraux perceptible par les habitants et les entrepreneurs

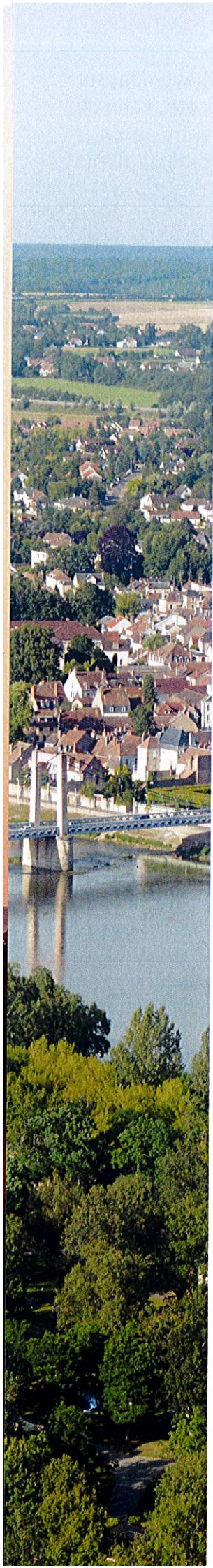
Les acteurs de la ruralité signataires du manifeste du 13 Mars 2017 souhaitent poursuivre le travail engagé dans le cadre de la plate-forme inter associative pour contribuer à faire évoluer les politiques publiques d'accompagnement et de valorisation de la ruralité .

Ils souhaitent en particulier tout faire pour que le monde rural s'engage résolument dans une perspective de transitions prenant mieux en compte les aspirations des citoyens, les évolutions sociétales et technologiques et les besoins d'une planète exposée aux bouleversements climatiques et énergétiques.

C'est pourquoi ils proposent et s'engagent à contribuer à construire :

1 - Une transition économique, climatique, énergétique et écologique, porteuse d'emplois, favorable à l'entrepreneuriat et prenant en compte le besoin de faire évoluer les modèles économiques et leur diversité

- faire de l'activité économique et de l'emploi dans les territoires ruraux une grande cause nationale dans le cadre du redressement de la France
- encourager les dynamiques d'acteurs - libérer l'initiative en particulier chez les jeunes - assouplir et faciliter les partenariats public/privé
- anticiper la reconversion, l'adaptation ou la création dans le domaine des activités productives (industrie – activités technologiques – agro-alimentaire) très présentes dans les territoires ruraux. Encourager les systèmes productifs locaux
- soutenir les PME et TPE et les nouvelles formes d'économie collaborative, d'économie sociale et solidaire et d'entrepreneuriat social
- développer le formidable potentiel de l'économie verte – exploiter les nombreuses ressources naturelles (eau, air, forêts ...)
- soutenir l'économie de proximité : commerce, artisanat, services à la populations en compensant les coûts liés à la faible densité ou aux distances
- développer la silver économie et l'économie présentielle
- faire de la transition énergétique un formidable chantier économique (BTP)
- développer l'économie touristique, culturelle et l'économie du patrimoine ainsi que l'économie des activités de plein air
- soutenir les incubateurs, tiers-lieux, espaces de co-working, fab-labs et plus généralement tout ce qui dynamise la création d'entreprises et de start-up



- valoriser la main d'oeuvre disponible par la formation, les MOOCs, l'apprentissage ; en faire un élément d'attractivité. Développer la GPEC de territoire
- mettre en place une gouvernance économique partagée (élus/entreprises) et territorialisée (par département ou bassin d'emploi)
- mutualiser les moyens d'accompagnement des entreprises en proximité (une seule agence par département ou bassin d'emploi)
- rendre obligatoire le ré-investissement sur le territoire d'une part de l'épargne locale collectée par les établissements bancaires
- favoriser l'accès des entreprises locale à la commande publique
- adapter la prime d'aménagement du territoire et la politique fiscale à ces orientations
- accélérer et diffuser une politique ambitieuse de rénovation énergétique ; profiter de l'avantage concurrentiel sur les prix du foncier pour faire des bâtiments plus vertueux sur le plan énergétique ; développer une filière française des bâtiments passifs au plan énergétique
- territorialiser la production et la distribution des énergies renouvelables (smart-grid) ; en faire des projets de territoire associant et responsabilisant les habitants, entreprises et agriculteurs. L'objectif d'une autonomie énergétique par territoire renforcera la sécurité des populations et des activités. C'est une réponse à la vulnérabilité de nos sociétés d'autant plus grande que tout est concentré et organisé au niveau national
- développer l'économie circulaire – valoriser les déchets
- lutter contre la banalisation des paysages agricoles ; encourager la préservation des identités paysagères territoriales ; montrer comment on peut en faire un avantage économique
- promouvoir un label territorial de qualité environnementale (air, eau, paysages, énergies..) de type « pavillon bleu »

2 - Une transition et une révolution numérique qui assure une égalité des chances en tout point des territoires ; élément d'attractivité indispensable pour les territoires ruraux qui pour la première fois permet de s'affranchir de l'éloignement et de la topographie

- assurer la continuité territoriale numérique et téléphonique et un égal accès républicain à internet et à la téléphonie mobile en réhaussant ou en créant un service universel en capacité d'offrir à tous les habitants un service de qualité à coût identique par rapport aux métropoles – créer un droit d'accessibilité au numérique pour tous – garantir dans la loi le droit à la connexion 100Mb pour tout citoyen où qu'il réside
- garantir l'itinérance numérique et téléphonique en tous lieux (attractivité territoriale et sécurité). Assortir le programme France Très Haut Débit d'une continuité financée plus fortement par l'Etat dans les territoires peu denses quelle que soit la technologie afin que tous les foyers aient accès au très haut débit

- engager un grand plan de médiation numérique dans les territoires ruraux ; activer partout la compétence « médiation numérique » des intercommunalités
- développer la formation numérique notamment auprès des demandeurs d'emploi (MOOCs et formation ouverte à distance)
- anticiper le développement de la technologie des objets connectés et de la société numérique ; en faire un élément important des projets de territoire
- développer le télé-travail et tout ce qui permet de créer de l'activité et des services à partir du numérique dans les territoires ruraux
- grâce au très haut débit, encourager la localisation dans les petites et moyennes villes des activités de « back-office » des grands groupes et des administrations centrales ou agences nationales
- développer et organiser l'e-santé dans les territoires ruraux

3 - Une transition sociétale, avec une évolution des modes de vie renforçant le vivre ensemble, favorisant la diversité et l'accueil de nouvelles populations tout en contribuant à la rénovation de l'habitat

- plutôt que de concentrer les populations dans les grandes villes avec des logements rares et chers et d'augmenter ainsi les risques en matière de santé, de pollution, de sécurité et de temps perdu, encourager l'installation d'actifs en zone rurale et dans les villes petites et moyennes qui souffrent de vieillissement et d'affaiblissement
- soutenir l'accueil et l'installation des populations nouvelles qui peuvent apporter connaissances, savoirs faire, créativité, ouverture et nouvelles dynamiques aux territoires locaux
- soutenir l'ingénierie d'accueil de proximité et toutes les démarches d'insertion professionnelle, sociale et culturelle, facteurs d'émulation et de revitalisation de la vie sociale et économique (10 millions d'habitants des métropoles expriment un désir de campagne + accroissement de la population française de 10 millions dans les 30 prochaines années)
- encourager la libération et la rénovation et la restructuration de l'habitat ancien. L'habitat privé ancien est très souvent un habitat social de fait soumis à la précarité énergétique. En faire un grand chantier national économique, social et environnemental
- généraliser les opérations de restructuration et d'aménagement des centres-bourgs et centres-villes ; en faire des projets structurants et complets (habitat, commerce, espace public, services au public, activités tertiaires,...) en capacité de restaurer l'attractivité et le rayonnement des villes moyennes et petites. Ces opérations pluriannuelles lourdes nécessitent une politique nationale pérenne et cohérente, c'est aussi un grand projet environnemental, social et économique. Un fonds national de revitalisation avec un financement dédié mérite d'être mis en place (démarche identique à l'ANRU)
- développer une politique envers les jeunes selon les préconisations du CESE

4 - Une transition des modes de vie pour mieux prendre en compte les questions de bien être, de santé publique et d'alimentation

- les pollutions liées à la concentration urbaine représentent partout des coûts très importants et on voit l'espérance de vie reculer dans les métropoles. A l'inverse, il convient d'encourager la recherche d'une plus grande qualité de vie et d'un bien-être accru, gage d'une meilleure santé et longévité par l'installation dans les territoires ruraux. C'est un élément d'attractivité et de revitalisation des territoires ruraux
- généraliser les projets de santé territoriaux ; implanter partout des maisons de santé pluridisciplinaires obligatoirement adossées à un projet médical porté par les médecins du territoire
- rendre obligatoire l'exercice en milieu rural pendant 2 semestres durant les deux dernières années d'études préalablement à la délivrance du diplôme de docteur en médecine (généralistes et spécialistes). Augmenter le numéris clausus
- développer l'e-santé notamment dans les maisons de retraite et dans les campagnes afin d'éviter les déplacements et en lien avec les CHU
- encourager une agriculture saine, raisonnée, autonome dans sa chaîne de production et qui maîtrise sa commercialisation
- généraliser les circuits courts pour l'alimentation en général et pour la restauration collective en particulier dont celle des hôpitaux

5 - Une transition démocratique s'appuyant sur une gouvernance mieux partagée, plus de solidarité, d'engagement et de participation citoyenne et s'inscrivant dans une dynamique de projet de territoire

- au-delà de la réforme territoriale et de la CTAPL régionale, décliner des dispositifs territorialisés de gouvernance partagée entre les différents niveaux institutionnels (intercommunalités ou PETR ou bassins de vie). Découpler compétence et gouvernance
- renforcer la gouvernance de terrain en impliquant davantage les conseillers municipaux dans l'action publique intercommunale et dans ce rôle d'interface avec la vie quotidienne ; en faire des généralistes du quotidien et des représentants et/ou porte-voix des habitants
- les exécutifs des différents niveaux institutionnels ont cette lourde responsabilité d'initier, d'organiser et de faire vivre cette gouvernance partagée respectueuse des différentes légitimités mais néanmoins en charge d'impulser et d'entraîner un territoire sur des projets structurants et pérennes
- faire de la cohésion sociale un élément essentiel de l'évaluation des politiques publiques
- favoriser les solidarités de voisinage (création de comités de solidarité de voisinage, y compris en utilisant les réseaux sociaux) et les expérimentations qui améliorent le lien social
- encourager fiscalement le bénévolat (« revenu contributif de solidarité »)

- permettre aux habitants de réinvestir le champ politique ; les associer à la définition de l'action publique
- rendre obligatoire dans toutes les décisions des collectivités territoriales, l'indication des modalités de consultation et de participation des habitants
- généraliser les conseils de développement à toutes les intercommunalités
- rendre obligatoire la motivation des décisions des collectivités territoriales par référence à des objectifs d'intérêt général, d'aménagement du territoire ou de cohésion sociale fixés préalablement et rendus publics
- soumettre les futurs schémas régionaux (SRADDET et SRDEII) au débat public dans le cadre de la Commission Nationale du Débat Public et de ses antennes régionales
- utiliser des plateformes numériques pour améliorer la formation et la participation des habitants à l'action publique et à la formation de projets
- encourager l'élaboration systématique de projets de territoire – 1 territoire, 1 projet, 1 contrat. Eviter la méthode des appels à projets qui tend à concentrer les moyens sur les territoires déjà pourvus
- privilégier les méthodes d'élaboration ascendantes qui associent les acteurs locaux et les habitants sur le modèle des GAL (groupement des acteurs locaux)
- développer et organiser l'ingénierie publique territoriale pluridisciplinaire. Créer pour les territoires ruraux une ingénierie prospective et stratégique

6 - Une transition des services aux publics pour réinvestir la proximité et l'accessibilité

- territorialiser l'action publique et l'organisation des services publics intercommunaux, départementaux et régionaux afin de lutter contre l'éloignement des structures intercommunales et régionales - mutualiser les implantations géographiques dans des maisons de proximité
- organiser et faire vivre la proximité qui est demandée en général par la population afin de lutter contre le sentiment d'abandon et de relégation
- renforcer le dispositif des schémas départementaux d'accessibilité aux services au public en :
 - renforçant la participation des usagers à leur élaboration
 - créant un observatoire permanent des services au public dans chaque département
 - revalorisant le rôle de la commission consultative des services publics qui existe dans chaque département afin de l'ouvrir aux opérateurs, aux élus et aux associations locales d'usagers et en faire un lieu d'évaluation et de débat
 - renforçant le caractère prescriptif de ces schémas
- généraliser les maisons de services au public (MSAP) ; renforcer leur cohérence, leur adaptation et leur pérennité en mettant en place des comités de gestion associant élus, opérateurs et habitants.
- faire en sorte que les maisons de services au public soient définies, portées et gérées par les intercommunalités. En faire des lieux de médiation numériques

7 - Une transition des modes de déplacements pour construire une mobilité vertueuse

- maintenir et améliorer les trains d'équilibre du territoire
- favoriser l'auto-partage et le co-voiturage de proximité
- encourager le déploiement des véhicules électriques dans les territoires ruraux et réaliser le maillage en bornes de recharge nécessaire
- aider aux déplacements des jeunes pour la recherche d'un emploi ou pour faciliter l'apprentissage
- mettre en place une aide à l'obtention du permis de conduire pour les jeunes en zone rurale

8 - Une transition permettant de mettre l'éducation, la formation, la culture au cœur des projets des territoires ruraux

- promouvoir un appel à projet du type « campagnes européennes de la culture » (cf. capitale européenne de la culture)
- soutenir la création et la diffusion culturelle de terrain, y compris de façon itinérante
- encourager l'économie du patrimoine et les projets culturels de territoire
- prévoir un volet culture dans chaque contrat de ruralité
- encourager la réussite des élèves en zone rurale – développer la pédagogie numérique – valoriser l'école rurale en abaissant les seuils d'élèves par classe et en limitant le temps de transport scolaire
- développer des filières supérieures spécialisées dans les villes moyennes
- développer les MOOCs et les formations ouvertes à distance
- créer les formations adaptées aux perspectives économiques territoriales (GPEC de territoire,...)
- favoriser et animer le retour des jeunes après la formation

Refusant toute forme de populisme, les signataires s'engagent à participer à l'élaboration d'un récit républicain sur une ruralité créative, innovante, accueillante, active et respectueuse. Ils souhaitent rencontrer une volonté politique forte pour donner confiance, espoir, fierté et ambition aux habitants, entrepreneurs et associations de ces territoires, offrant une vraie voie pour une ruralité partie prenante du projet de la France.